

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN

35, Boulevard de la Paix
BP 510
56019 VANNES CEDEX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 01/10/2025

Fermeture pour travaux de l'accueil du Centre des Finances publiques de Pontivy.

Le Centre des Finances publiques de Pontivy, situé au 36 rue Albert de Mun, sera en travaux pour rénovation **à compter du 3 novembre 2025 pour une période prévisionnelle de 5 mois.**

Ces travaux entraîneront la **fermeture de l'espace d'accueil du public** qui va être entièrement réaménagé afin d'offrir au public des conditions de réception optimales.

Dans l'attente, les usagers de Pontivy et de son agglomération pourront obtenir des renseignements, mais aussi payer un impôt, une amende ou une facture :

• Sur internet

Le site impots.gouv.fr permet aux usagers d'accéder facilement à de nombreux renseignements, ainsi que de contacter le Service des Impôts des Particuliers de Pontivy **via la messagerie sécurisée de l'espace particulier.**

Les amendes peuvent être payées en ligne sur le site amendes.gouv.fr, ou sur le site stationnement.gouv.fr pour les forfaits de post-stationnement.

Le paiement en ligne est également possible pour les factures de service public local (cantine, crèche, hôpital, eau et assainissement, etc ...) sur [PayFiP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr).

- **Par téléphone ou par mail**

Pour toute question relative aux impôts des particuliers, des agents des finances publiques assurent une assistance téléphonique au **0809 401 401** (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00, ou au **02 30 20 02 80** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Pour les questions relatives au paiement des factures de service public local, le service de gestion comptable de Pontivy est joignable au **02 30 20 03 20** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, ou par mail à l'adresse sgc.pontivy@dgfip.finances.gouv.fr.

Pour toute question relative au paiement des amendes, le Centre de contact amendes est joignable au **03 29 69 69 69** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, ou par mail à l'adresse contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr.

- **Dans les espaces France Services**

Les animateurs des espaces France services peuvent apporter un premier niveau d'accompagnement aux usagers pour leurs démarches liées aux Finances publiques, notamment pour utiliser les services en ligne.

33 structures labellisées France Services sont présentes dans le Morbihan. Leurs coordonnées et horaires d'ouverture sont disponibles sur le [site de la Préfecture du Morbihan](#).

- **Chez les buralistes agréés**

Il est également possible de régler un impôt, une amende ou une prestation de service public local auprès d'un buraliste agréé grâce au QR code figurant sur la facture ou l'avis. Le paiement est possible en espèces jusqu'à 300 euros ou par carte bancaire quel que soit le montant.

Consultez la liste des buralistes agréés à Pontivy et dans son agglomération sur le site impots.gouv.fr / paiement de proximité

Contact Presse :

Mél. : ddfip56.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr
Anne-Gaëlle Priser
Direction départementale des Finances publiques du Morbihan